



COULEUR DE LICENCE ET STATUT JFL

Thématique :

- ☐ Présidence
☐ Administration et Finances
☐ Haut Niveau
☐ Formation & Emploi
☐ Marque

- ☐ Clubs et Territoires
☐ Compétitions
☒ Affaires juridiques et Institutionnelles
☐ Développement
☐ Filiales

Destinataires :

- ☐ Comités
☐ Ligues
☐ Ligues et Comités

- ☒ Ligues, Comités et Clubs
☐ CTS

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Echéance de réponse :

La présente note a pour but d'aider au mieux les clubs s'agissant des couleurs de licence et de l'obtention du statut JFL.

COULEURS DE LICENCE ET STATUT JFL - Article 407.1 des Règlements Généraux

Ce que qu'il faut savoir :

- Les couleurs de licences sont attribuées en fonction de l'âge des licenciés, du nombre d'années de licence compétition détenue auprès de la FFBB et du pays dont ils sont ressortissants.
- Pour obtenir le statut de "Joueur Formé Localement" (JFL), un joueur doit répondre de **4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus** ;
Cela signifie que la licence de couleur verte VT n'est pas automatiquement attribuée à une personne ayant la nationalité française ;
- L'âge est constaté au 1^{er} janvier de la saison en cours (**au 1^{er} janvier 2027 pour la saison 2026/2027**) ;
- Pour être comptabilisée une année de licence doit être révolue (*la saison en cours ne peut donc pas être prise en compte*) ;
- Les autres types de licence prévue par l'offre fédérale ne sont pas comptabilisées pour l'obtention du statut JFL (ex : licence loisirs, licence VxE, Autorisation temporaire de pratique, ...) ;

Couleurs de licence	Critères d'obtention
Blanc	Joueur mineur
Vert (JFL)*	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus
Jaune (JNFL)**	Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé l'accord de SAMOA (voir annexe des Règlements généraux) ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE
Orange (JNFL extra-communautaire) ***	Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

Les statuts attribués aux joueurs en fonction de la couleur de leur licence sont les suivants :

- JFL* : Joueur/se Formé(e) Localement
- JNFL** : Joueur/se Non Formé(e) Localement
- JNFL*** : joueur non formé localement extra-communautaire

OBTENIR LA MODIFICATION DE LA COULEUR D'UNE LICENCE

Ce qu'il faut savoir :

Les critères permettant de modifier la couleur de la licence sont les suivants :

- Changement de nationalité ;
- Année supplémentaire de licence compétition FFBB permettant d'atteindre les conditions du statut JFL ;
- Atteinte de la majorité légale (= passage d'une licence BC à VT à condition de remplir les critères d'obtention établi dans le tableau)

Ce qu'il faut faire :

- **Dans le cadre d'un changement de nationalité :**
 - Transmettre à la Commission Fédérale Qualifications, avant la demande de licence pour la saison sportive, les pièces justificatives de l'acquisition de cette nouvelle nationalité (*ex : certificat de nationalité ou carte nationale d'identité*) ;
- **Suite à l'obtention d'une année supplémentaire de licence compétition permettant de répondre au critère de la formation locale :**
 - Télécharger et dûment remplir le formulaire « *Demande de modification de couleur de licence* » qui se trouve sur le site fédéral ;
 - Transmettre le formulaire au service qualification.

Contact : 01.53.94.26.34

E-mail : qualification@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Claire SAMONATI Juriste Service Affaires Juridiques et Réglementaires	Christian MISSER Président de la Commission fédérale des Qualifications	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-08-10 NOTE LR CD CLUBS 6- DAJI – Couleur de licence et statut JFL	